

COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

30/01/2017

L'an deux mille dix sept et le 30 janvier à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur R. PLA, Maire.

Présents : MM. R. PLA, J. MALLEA, J.BALLANEDA, N.ARNOUX , M.BAIGES, A.CALLS, D.FIGUERES G.LAFONT,X.LOUGARRE, JM.VIDAL, J.TUBERT .

Absents excusés: C.CHAPRON (R.PLA) A.DABASSE (procuration J.MALLEA)

Absents non excusés: L.AUCHERE

Secrétaire de séance : A.CALLS

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur Raymond PLA demande s'il y a des observations à formuler au sujet du compte rendu de la séance précédente. Pas de remarque. Adopté à l'unanimité

COMPTE DE GESTION

Les comptes de gestion ont été validé par la Trésorerie suite au rapprochement fait entre la commune et le trésorier.

Accord par 13 voix pour;0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

COMPTES ADMINISTRATIFS

Monsieur le Maire quitte la salle et cède la parole à son 2eme adjoint J.MALLEA. Les 3 comptes administratifs sont présentés. Aucune anomalie et question. Mr J.MALLEA soumet au vote les 3 comptes administratifs.

Accord par 13 voix pour;0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

BUDGETS PRIMITIFS

Monsieur le Maire est rappelé pour la présentation des BP et leur vote.

Après discussion et présentation de chaque imputation, Mr le Maire soumet au vote les budgets primitifs.

Accord par 13 voix pour;0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

DOSSIER DETR

Suite à la visite de Mr le Sous Préfet certains dossiers ont été évoqués dont le projet du Centre Economique et Socio Culturel, ex salle polyvalente requalifiée suite aux divers projets portés par la commune, les travaux de vidéo protection, les travaux pour un futur bassin de rétention, les travaux d'accessibilité du cimetière,les travaux du giratoire et enfin la voie solaire. L'ensemble de ces projets a donc été soumis à la DETR 2017.

RESERVE PARLEMENTAIRE

Mr le Député P.AYLAGAS octroi 2000 euros à Ortaffa sur son enveloppe de réserve parlementaire pour 2017. Mr le Maire propose de porter cette subvention sur le projet de centre économique et socio culturel

Accord par 13 voix pour;0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

TRAVAUX LAVOIRS

Mr Christol, maitre d'oeuvre, a proposé 5 projets de consolidation de la dalle pour créer en lieu et place des actuels lavoirs 4 places de stationnement. Le choix se porte sur la solution la moins disante mais la plus sécurisante au regard de sa situation et sa proximité avec les maisons mitoyennes et de la présence du canal d'arrosage en dessous.

Accord par 13 voix pour;0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

TRAVAUX PLUVIAL

Suite aux dernières fortes pluies du 5 décembre dernier, une faiblesse est apparue en bas du village du côté du lotissement HLM et de l'école primaire quant à l'évacuation des eaux de pluie. Afin d'éviter d'autres débordements et inondations futures, il a été demandé une étude hydraulique de la zone pour améliorer l'évacuation des eaux de pluie. Ces travaux rentreront dans le cadre d'une demande de subvention auprès de la préfecture pour des travaux de gestion du risque inondation. Nous attendons les résultats de cette étude après avoir sollicité un levé topographique de la zone.

TRAVAUX 2017

La commune envisage la réfection de certaines chaussées en prévision des futurs projets et en fonction du plan déplacement modes doux en place sur la commune. Ainsi des levés topographiques ont été demandés pour l'avenue des Albères, de la Méditerranée, rue des Corbières, avenue du Vallespir et le cimetière et le chemin des garrigues.

Une consultation a été lancée auprès de 4 cabinets de géomètres.

MARCHE DOMMAGES OUVRAGES

Après réunion de la CAO et l'analyse des offres par Mr D.BOISSERIE il en est ressorti que Groupama est l'entreprise la mieux placée. Mr le Maire présente les analyses et soumet au vote le choix de Groupama.

Accord par 13 voix pour;0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

CONTRAT AVOCAT

Comme chaque année la commune doit renouveler le contrat de l'avocat, Maître E.VIGO. Les services et prestations conviennent aux besoins de la commune. Mr le Maire soumet le renouvellement du contrat au vote.

Accord par 13 voix pour;0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

PERSONNEL COMMUNAL

Mr le Maire explique son souhait de passer Mr A.SELMANOVIC policier municipal et expose que les démarches ont été entreprises auprès du centre de gestion en ce sens. Il expose également le souhait de stagiairiser Mme L.MARTIN. Mr le Maire charge Mme E .CAMBOU de saisir le centre de gestion pour préparer les démarches de titularisation.

PLUI

Mr le Maire rappelle que la CCACVI a refusé le projet de loi concernant les PLUI (plan local d urbanisme intercommunal) et qu'il convient aux communes membres de délibérer pour refuser ce transfert de compétence. Mr le Maire soumet au vote cette proposition.

Accord par 13 voix pour;0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

ADHESION OSER DIRE

Mme N.ARNOUX expose que la commune est adhérente à cette association qui vient en aide aux familles en difficulté et aux adolescents. La cotisation annuelle est de 10€. Mr le Maire soumet au vote cette adhésion.

Accord par 13 voix pour;0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

ADHESION FONDATION DU PATRIMOINE

Mr le Maire rappelle que la commune a adhéré à la fondation en 2015 pour le projet de réhabilitation de la cave viticole afin d'obtenir des aides financières pour la restauration. Mr le Maire soumet au vote le renouvellement de l'adhésion.

Accord par 13 voix pour;0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

TELEALARME

La trésorerie a demandé de réactualiser la délibération prise en 2005 concernant les tarifs de la téléalarme. Le tarif est fixé à 25 euros par personne et par mois déduction faite de la part prise en charge par le CCAS de 10 €/mois et par personne ce qui revient à un coût de 15 euros/mois/personne soit 45 euros par trimestre

Accord par 13 voix pour;0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

JARDIN DU SOUVENIR

Suite à une information de la direction des finances, les droits d'enregistrement doivent s'appliquer sur tout emplacement funéraire. Lors de la fixation du tarif du jardin du souvenir ces droits avaient été oubliés . Il convient aujourd'hui de les intégrer à hauteur de 25 euros. Ce qui porte à 75 euros le prix pour la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir.

Accord par 13 voix pour;0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

QUESTIONS DIVERSES

Mr J.TUBERT souhaite que la rue des oliviers et des cigales soient traitées également dans le cadre des travaux d'aménagement de l'Avenue des Albères en revoyant le marquage au sol.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

R.PLA

J.MALLEA

C.CHAPRON

J.BALLANEDA

N.ARNOUX

L.AUCHERE

M.BAIGES

A.CALLS

A.DABASSE

D.FIGUERES

G.LAFONT

X.LOUGARRE

J. TUBERT

J.M.VIDAL